ID: 059-255902934-20210609-2021 16-DE

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

Délibération 2021-16: Mise à jour du tableau des effectifs

REUNION DU 09 JUIN 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 09 juin 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 1^{er} juin 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

Etaient présents et ont participé aux votes (18 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u>: Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u> : Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joël, Fenet Stephanie, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u>: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc), Pruvost Philippe (pouvoir à Philippe Mahieu)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u>: Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Duhamel Philippe (pouvoir à Roger Lemaire), Luc Everaere (pouvoir à Joël Devos), Régis Duquenoy (pouvoir à Eric Smal)

<u>Etalent également présents</u>: Béard Ann-Gaël, Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Sant Marie, Wiplie Sandra

Le Comité Syndical,

Sur rapport de Madame La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, Vu la délibération 2021-09 du 17 février 2021

Vu l'avis favorable de suppression d'un poste d'attaché et d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet du CDG59 en date du 08 avril 2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ETP

ID: 059-255902934-20210609-2021_16-DE

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat mixte à la date du 09 juin 2021

Fonction

Vu ce qui précède,

Catégorie

Le Comité Syndical décide :

Filière

- De valider la mise à jour du tableau des effectifs repris ci-dessous :

Grade

Α	Administrative	Attaché	Direction	1	Temps complet
С	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Comptabilité Ressources Humaines	0.5	Temps non complet
С	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante	0.8	Temps non complet

В	Administrative	Rédacteur	Chargé de	1	Temps complet
			mission		
			réhabilitation		
			énergétique et		
	i		démocratie		
			participative		

- d'autoriser Madame La Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Votants: 18

Suffrages exprimés: 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Président du CDG 59

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LA PRESIDENTE

Danielle MAMETA

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

ID: 059-255902934-20210609-2021_17-DE

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

<u>Délibération 2021- 17: Attribution des aides aux associations 2021 – 1er session</u>

REUNION DU 09 JUIN 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 09 juin 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 1^{er} juin 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

Etaient présents et ont participé aux votes (18 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u>: Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joël, Fenet Stephanie, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys :</u>
Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc),
Pruvost Philippe (pouvoir à Philippe Mahieu)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u> : Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Duhamel Philippe (pouvoir à Roger Lemaire), Luc Everaere (pouvoir à Joël Devos), Régis Duquenoy (pouvoir à Eric Smal)

<u>Etaient également présents</u>: Béard Ann-Gaël, Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Sant Marie, Wiplie Sandra

Le Comité Syndical, Sur rapport de Madame la Présidente, Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys, et notamment sa compétence en matière d'appui à la Démocratie participative,

Considérant la délibération 2020/31 lançant l'appel a projet2021,

Considérant le budget 2021, pour lequel une enveloppe de 15 000 euros a été prévue dans le cadre des aides aux associations 2021

Vu la réunion de sélection du comité de gestion des aides aux associations du 04 mai 2020,

Considérant que les projets des associations répondent aux critères définis pour cette année 2021,

ID: 059-255902934-20210609-2021_17-DE

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

De valider l'attribution de subventions aux sept associations suivantes :

Nom Association	Projet	Montant validé	
1) La Belle nature, Bailleul	Aménagement refuge de la biodiversité aux étangs Bellekindt	1000€	
2) Acteurs régionaux du développement durable Hazebrouck	Programme d'actions « bataille du climat »	500€	
3) Sailly radio de Sailly sur la Lys	Projet Web radio « Podcast »	1000€	
4) ADAPT EQUIT, Bailleul	Equipage équestre de 6 adolescents sous main de la justice pour participer à la route du poisson 2021	1000€	
5) Tous en Scène de La Gorgue	Parade de Noel 2021	700 €	
6) Ste des jardins ouvriers d' Hazebrouck	Achat d'un rucher et matériels pour son fonctionnement	600€	
7) La Compagnie de printemps Foyer rural de Sainte Marie Cappel	Mise en scène d'une pièce de théâtre et 2 représentations	1000€	
TOTAL		5800€	

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du Syndicat Mixte Flandre et Lys
- De dire que ces subventions seront versées aux associations sur l'année budgétaire 2021 sur présentation du bilan de l'action.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les courriers d'attribution de subvention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants: 18

Suffrages exprimés: 24

Pour: 24
Contre: 0
Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (Suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME LA PRESIDENTE,

Danielle MA

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

===

ID: 059-255902934-20210609-2021_18-DE

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

Délibération 2021-18 : Convention avec l'Adil du Nord 2021/2023 : Espace FAIRE

REUNION DU 09 JUIN 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 09 juin 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 1^{er} juin 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

Etaient présents et ont participé aux votes (18 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys: Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Thorez Jean-Claude Communauté de Communes de Flandre Intérieure: Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joël, Fenet Stephanie, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u>: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc), Pruvost Philippe (pouvoir à Philippe Mahieu)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u> : Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Duhamel Philippe (pouvoir à Roger Lemaire), Luc Everaere (pouvoir à Joël Devos), Régis Duquenoy (pouvoir à Eric Smal)

<u>Etaient également présents</u>: Béard Ann-Gaël, Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Sant Marie, Wiplie Sandra

Le comité syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivité territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys stipulant ses compétences de conseil, accompagnement et aide aux travaux de réhabilitation énergétique,

Vu la délibération du comité syndical du 05 décembre 2016 validant la convention pour la mise en place d'un Espace Info Energie,

Vu la délibération du 07 Février 2019 validant la convention avec l'Adil pour trois années (2017/2019)

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210609-2021 18-DE

Vu la délibération du 11 décembre 2019 prolongeant le délai de la convention du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Vu la délibération N° 2020.00636 du Conseil Régional des Hauts-de-France du 24 septembre 2020 approuvant les termes du programme SARE,

Vu la délibération N° 2020.02 du Conseil Régional des Hauts-de-France du 14 novembre 2020 relative au principe de financement des programmes d'activités des conseillers FAIRE pour l'année 2021.

Vu la labellisation du Territoire du SM Flandre et Lys en Guichet Unique de l'Habitat en mars 2021.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE:

- -De valider la convention triennale 2021/2023 entre le Syndicat mixte Flandre et Lys et l'Adil du Nord.
- -De dire que le montant de l'aide financière versée pour la mise en œuvre et l'animation de l'Espace FAIRE à l'Adil du Nord s'élève à 25 000€ par an,
- -De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du Syndicat mixte Flandre et Lys,
- -D'autoriser Madame la présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Votants: 18

Suffrages exprimés: 24

Pour: 24
Contre: 0
Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck
- Monsieur le Président de l'Adil du Nord

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (Suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME LA PRESIDENTE,

Danielje MAMET

Reçu en préfecture le 22/06/2021

ID: 059-255902934-20210609-2021_19-DE

Affiché le

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET I

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

<u>Délibération 2021-19 : Convention de partenariat avec l'ADIL du Nord/Mission Juridique /</u>
Année 2021

REUNION DU 09 JUIN 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 09 juin 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 1^{er} juin 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

Etaient présents et ont participé aux votes (18 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u> : Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joël, Fenet Stephanie, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u>: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc), Pruvost Philippe (pouvoir à Philippe Mahieu)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u> : Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Duhamel Philippe (pouvoir à Roger Lemaire), Luc Everaere (pouvoir à Joël Devos), Régis Duquenoy (pouvoir à Eric Smal)

<u>Etaient également présents</u>: Béard Ann-Gaël, Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Sant Marie, Wiplie Sandra

Sur rapport de Madame La Présidente,

Vu les statuts du SMFL et en particulier son article 2.2,

Considérant le travail de partenariat réalisé avec l'ADIL dans le cadre de la mission Info Energie depuis des années

Vu la délibération 2017-7 du 07 février 2017, validant la convention 2017-2019 avec l'ADIL du Nord Vu la délibération 2017-16 du 30 mars 2017 validant l'avenant n°1 à la convention initiale avec l'ADIL du NORD et en particulier les articles 4, 5 et 6.

Vu la délibération 2019-31 du 11 décembre 2019, validant l'avenant n°2 à la convention initiale avec l'ADIL du Nord et en particulier son article 3 et son article 8.

Vu la délibération 2020-33 du 7décembre 2020, validant l'avenant n°3 de la convention initiale avec l'ADIL du Nord et en particulier les articles 3 et 8.

Vu la délibération 2021-18 du 09 juin 2021 validant la convention triennale avec l'Adil dans le cadre de l'Espace FAIRE (2021/2023)

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210609-2021_19-DE

Considérant les évolutions des missions dans le cadre de la politique SARE, dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique de l'Habitat et des politiques habitats/logements des Communautés de communes Flandre Intérieure et Flandre Lys, il convient d'apporter un service complet d'information notamment juridique dans le cadre de l'habitat.

Cette convention reprend les missions suivantes, sur les 58 communes du territoire du Syndicat mixte Flandre et Lys :

- Informations et conseils aux habitants,
- Informations et conseils aux élus et personnels,
- Informations collectives aux élus et techniciens (sous forme de formation),
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Accession à la propriété et lutte contre le surendettement,
- Investissement locatif/fiscalité immobilière,
- Vieille juridique.

Une première convention sera signée pour un démarrage de la mission le 01/09/2021, jusqu'au 31/12/2021, pour un montant de 7692.64€. La mission a un coût de 0.16€/habitant sur une base de 144 242 habitants.

Le montant de ladite subvention sera révisé chaque année sur la base du nombre d'habitants du SMFL. Les conventions suivantes seront annuelles basées sur l'année civile.

Le Comité Syndical décide de :

- Valider la convention 2021 avec l'Adil pour l'ensemble des missions reprises ci-dessus
- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention ainsi que les pièces relatives à sa mise en œuvre
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du Syndicat

Votants: 18

Suffrages exprimés : 24

Pour: 24
Contre: 0
Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck
- Monsieur le Président de l'Adil du Nord
- Messieurs les Présidents des Communautés de communes Flandre Intérieure et Flandre et Lys

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

L4 ID: 059-255902934-20210609-2021_19-DE

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210609-2021_19-DE